



## **Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.3.10 (Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette d'un produit – nouveaux mélanges en cuve)**

**N° de la demande :** 2013-5529

**Demande :** Catégorie B, sous-catégorie B.3.10 (nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette d'un produit – mélanges en cuve)

**Produit :** Herbicide GF-1352

**N° d'homologation :** 30162

**Matière active (m.a.) :** 25 % de florasulam

**Numéro de document de l'ARLA :** 2411017

### **Contexte**

Le florasulam est une matière active d'un herbicide du groupe 2 de la Weed Science Society of America (WSSA) à utiliser sur le blé de printemps (y compris le blé dur), le blé d'hiver, l'orge de printemps et la jachère d'été pour lutter contre les mauvaises herbes à feuilles larges dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix, en Colombie-Britannique.

L'herbicide GF-1352 (numéro d'homologation 30162) est un produit étalon sous forme de granulés mouillables contenant 25 % de florasulam. Pour obtenir des renseignements précis sur les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et le port d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

### **Objet de la demande**

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide GF-1352 pour y ajouter :

- 1) du dicamba dans le mélange en cuve actuellement homologué de GF-1352 + glyphosate;
- 2) une dose de 0,83 L/ha pour une formulation de glyphosate à raison de 540 g m.a./L dans le mélange en cuve.

### **Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale**

De telles évaluations ne sont pas requises étant donné qu'aucune modification n'a été apportée aux propriétés chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

### **Évaluation de la valeur**

Les renseignements fournis à l'appui des modifications de l'étiquette comprennent une justification scientifique reposant sur la gestion de la résistance et les mélanges en cuve précédents. L'information soumise appuie les modifications proposées.

## Conclusions

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la demande et juge que les renseignements sont suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide GF-1352 afin d'inclure un mélange en cuve à base de glyphosate + dicamba et d'ajouter aux doses de mélange en cuve une dose de 0,83 L/ha pour une formulation de glyphosate à 540 g m.a./L.

## Reference

### List of Studies/Information Submitted by Registrant

2352245            10.1 Value Summary, DACO 10.1  
2352247            DACO 10.2.3.3, 10.3.2A Rationale to Add the Tank-Mix: GF-1352 (PCP 30162) + Dicamba + Glyphosate to the GF-1352 (PCP 30162) label, DACO 10.2.3.3, 10.3.2(A)

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.